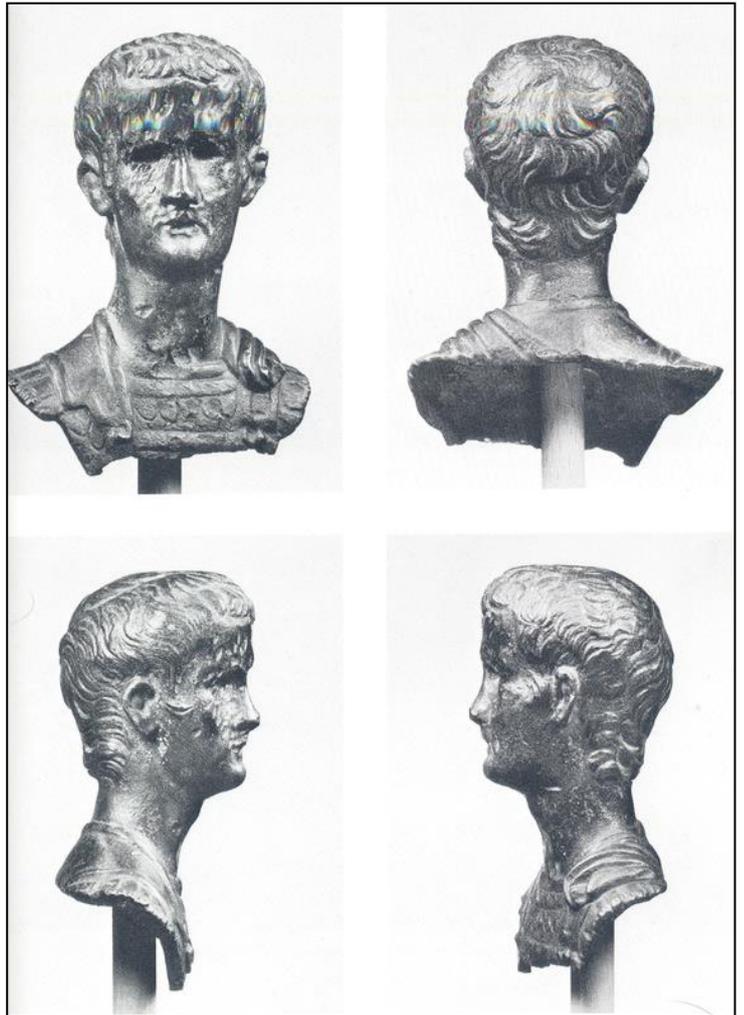
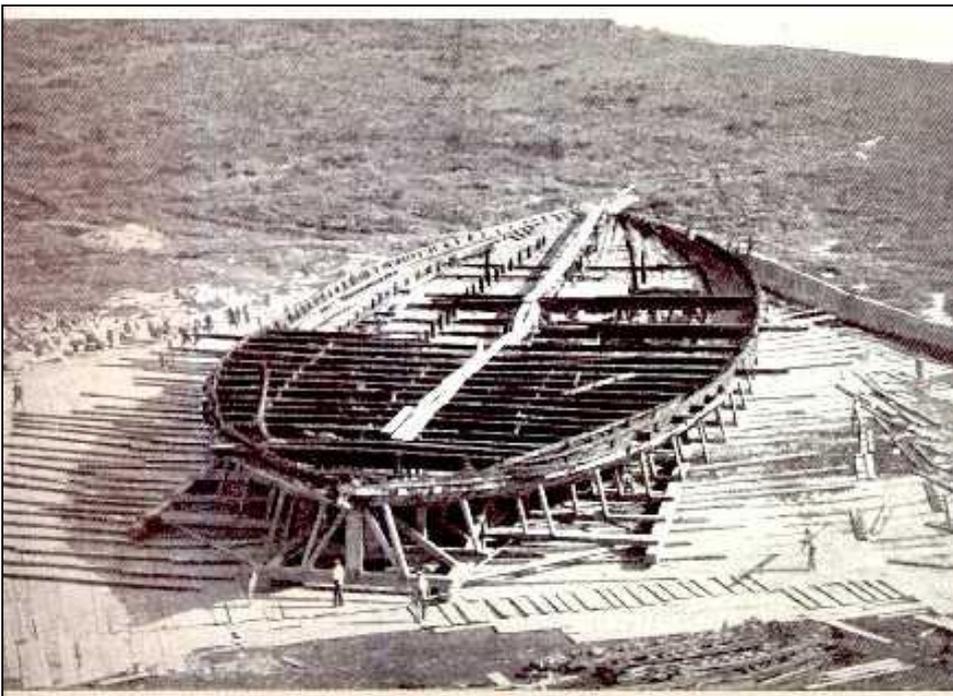




Portrait de Tibère
(Paris, musée du Louvres)



Portrait attribué à Caligula ayant subi la *damnatio memoriae* retrouvé dans le Tibre².



Restes d'un des 2 navires d'apparat de Caligula découverts au fond du lac Nemi au début du siècle³

¹ Dahmen, K. 2001. *Untersuchungen zu Form und Funktion kleinformatiger Porträts der römischen Kaiserzeit*. Munster: Scriptorium, p. 159, no. 44, pl. 44 / <http://www.antikenmuseumbasel.ch/fr/musee/rome>.

² http://www.comunedinemi.it/jvframe_turismo.html?museo.html

Serment à Tibère³*Palaipaphos (Chypre), 14 de notre ère.*

L'inscription provient d'un remploi découvert dans le village de Nikoklia, à 2 km de Kouklia (*Palaipaphos*) d'où elle provient certainement.

Il s'agit d'un serment de loyauté prononcé par le peuple chypriote à l'égard de Tibère à l'occasion de sa proclamation au rang d'empereur après la mort d'Auguste. L'exemple avait été donné en premier lieu à Rome par les consuls eux-mêmes, qui, dès après la mort d'Auguste avaient juré loyauté au nouveau Princeps, montrant par là qu'ils le reconnaissaient comme leur nouveau maître.



[- - τή] ν ἡμετέραν Ἀκραίαν Ἀφροδίτην κα[ι]
[τήν ἡμε] τέραν Κόρην καὶ τὸν ἡμέτερον Ἰλά-
την [Ἀπό] λλω καὶ τὸν ἡμέτερον Κη[] τήν
' Ἀπόλλω καὶ τοὺς ἡμετέρους σωτῆρας
Διοσκούρους καὶ τὴν κοινὴν τῆς νήσου
Βουλαίαν Ἐστίαν καὶ θεοὺς θεάς τε τοὺς
κοινοὺς τῆς νήσου πατρῶους καὶ τὸν
ἔκγονον τῆς Ἀφροδίτης Σεβαστὸν Θεὸν
Καίσαρα καὶ τὴν ἀέναν Ρώμην καὶ τοὺς
ἄλλους θεοὺς πάντας τε καὶ πάσας αὐτο[ι]
τε καὶ οἱ ἔκγονοι ἡμῶν ὑπακούσασθαι
πειθαρχήσιν κατὰ τε τὴν γῆν καὶ κατὰ θάλατταν
εὐνοήσιν σεβάσασθαι *vacat*
Τιβέριον Καίσαρα Σεβαστοῦ υἱὸν Σεβασ-
τῖν σὺν τῷ ἅπαντι αὐτοῦ οἴκῳ καὶ
τὸν αὐτὸν ἐκείνοις φίλον τε καὶ ἐχθρὸν
ἔξειν μετὰ τε τῶν ἄλλων θεῶν μόνους
Ρώμῃ καὶ Τιβερίῳ Καίσαρι Σεβαστοῦ υἱῶι
Σεβαστῶι *vacat* [- - -] ε τοῦ
αἵματος αὐτοῦ καὶ οὐδενὶ ἄλλῳ τῶν
πάντων εἰσηγήσασθαι ψη[

« Par notre Aphrodite Akraia, par notre Korè, par notre Apollon d'Hylé, par notre Apollon de Kéryneia, par nos Dioscures sauveurs, par Hestia de la boulé qui est commune à l'île (entière), par les dieux et les déesses de nos pères qui sont communs à l'île (entière), par le descendant d'Aphrodite le Dieu Auguste César, par Rome éternelle et par tous les autres dieux et déesses, nous-mêmes et nos enfants (nous jurons) d'être à la disposition de Tibère César, fils d'Auguste, Auguste et de toute sa famille, de leur obéir sur terre et sur mer, d'avoir de bonnes pensées pour eux, de les adorer, d'avoir même ami et même ennemi qu'eux, de proposer (de rendre des honneurs divers) avec les autres dieux seulement pour Rome, pour Tibère César, fils d'Auguste, Auguste, pour les fils de son sang et pour nul autre [...] » (fin de l'inscription manquante).

³ T.B. Milford, *A Cypriot Oath of Allegiance to Tiberius* in J.R.S., L., 1960, p.75-79 et pl. X. ; Repris dans *Cahiers du centre Glotz, I, Du pouvoir dans l'Antiquité : mots et réalités*, ss dir. C. Nicolet, École pratique des hautes études, coll. Hautes études du monde gréco-romain, 16, Genève, 1990. Karageorghis Vassos. Chronique des fouilles à Chypre. In: *Bulletin de correspondance hellénique*. Volume 84, livraison 1, 1960. pp. 242-299.
url : [/web/revues/home/prescript/article/bch_0007-4217_1960_num_84_1_1559](http://web.revues/home/prescript/article/bch_0007-4217_1960_num_84_1_1559)

L'Empire Romain D'Auguste à Antonin le Pieux
(27 av. – 161 apr. notre ère).



Portrait de Claude
(Rome, musée du Vatican)



Tables claudiennes
(Lyon, musée gallo-romain)



Portrait de Néron
(Rome, musée du Palatin)



Denier de Néron
(Au Revers, la représentation du Colosse)